



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Gironde

Question écrite n° 31196

Texte de la question

M Pierre Ducout attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie, sur la situation difficile que connaît actuellement l'Institut des jeunes sourds de Gradignan (33). Depuis quelques années une augmentation constante des besoins en personnel, en partie, psychologues et psychomotriciens se fait sentir, entraînant ainsi une augmentation des heures de vacations censurées par des stagiaires et ce, afin de compenser le manque de création d'emplois. D'autre part le statut de ces personnels au chômage partiel à peu près deux mois par an, et ne pouvant se prévaloir d'aucune ancienneté, a provoqué un certain nombre de départs depuis deux ans. En conséquence, il lui demande quelle mesure, il envisage de prendre pour régler ce problème affectant le suivi des enfants de cet institut.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation des psychologues et psychomotriciens participant à la rééducation et à la compensation du handicap auprès de déficients auditifs dans les instituts nationaux de jeunes sourds fait actuellement l'objet d'une étude attentive en vue d'offrir à ces personnels vacataires le bénéfice d'une protection sociale plus favorable et d'une stabilité d'emploi compatible avec un exercice satisfaisant de leurs missions.

Données clés

Auteur : [M. Ducout Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31196

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : handicapés et accidentés de la vie

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3213